



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
LUNDI 20 FÉVRIER 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Par suite d'une convocation en date du 9 février 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le lundi 20 février 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Pauline DONNA - Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-10
DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Territoire de Belfort, dans le cadre des amendes de police. Le projet porte sur l'aménagement de l'espace public et de la voirie, pour des raisons de sécurité. Les travaux seraient réalisés au carrefour de la rue du bois Zélin et de la rue principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux d'aménagement du carrefour
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2023 et de réaliser les travaux en 2023
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 février 2023, et de la publication le 21 février 2023.



Le Maire,
Michel NARDIN